



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 28 juin 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 2.3), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 8.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 7.5), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVEVA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.3), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE à partir du rapport 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean Piquard La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 2.2) Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) Marchaux : M. Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.6) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au rapport 8.3), M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON (représenté par Mme Corinne PETER), M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (à partir du rapport 1.1.1) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 6.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE (à partir du rapport 1.1.3) Torpes : M. Dominique GRUBER (jusqu'au rapport 2.2) Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1) Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.2)

Etaient absents : Arguel : M. André AVIS Auxon-Dessus : Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANÉY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Thierry CHATOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Chauconne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thise : M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUSSET

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRO, E. ALAUZET (jusqu'au 2.4), P. BONNET (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS (à partir du 8.1), Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du 1.1.3), D. GENDRAUD, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), J.F. GIRARD, V. HINCELIN, M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.3), E. PEQUIGNOT, J. SCHIRRER (à partir du 3.2) N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 1.1.1), B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.3), F. GILLET, B. VIONNET (à partir du 1.1.6), M. FELT (à partir du 9.1), J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), C. OYTANA, J.M. FAIVRE, J.M. MAY. (jusqu'au 2.2)

Mandataires : S. RUTKOWSKI, C. DEVEVA (jusqu'au 2.4), J. ROSSELOT (à partir du 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 8.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.3), J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR (à partir du 1.1.1), P. SIMONIN, C. THIEBAUT, C. VOIDEY, M. LOYAT (à partir du 1.1.3), J.M. GIRERD, N. BODIN (à partir du 3.2), D. POISSENOT, B. CYPRIANI (à partir du 1.1.1), R. DEMESMAY, J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.3), C. PREIONI, B. BECOULET (à partir du 1.1.6), D. JOLY (à partir du 9.1), G. VALLET, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (à partir du 1.1.1), C. BARTHELET, J.M. BOUSSET, D. GRUBER (jusqu'au 2.2)

Délibération n°2012/001812

Rapport n°3.5 - Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2011

Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2011

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président
Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-016 « Très Petites Entreprises »	Montant BP 2012 : 90 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 20 000 €

Résumé :

Le présent rapport présente l'activité 2011 de la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) « Coopilote » qui est implantée à Besançon depuis 2007, à laquelle la CAGB apporte son soutien financier par une Convention cadre sur la période 2010-2012, soit un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire du Grand Besançon accompagné par Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an. Cette structure fête cette année ses 10 ans..

I. Rappel - principe d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE)

A/ Un hébergement juridique, social, comptable et fiscal de l'activité économique

La Coopérative d'Activité et d'Emploi permet à l'entrepreneur de développer son projet sans être contraint de créer sa propre structure. Le futur entrepreneur est juridiquement hébergé par la Coopérative d'Activité et d'Emploi.

B/ Un statut d'« entrepreneur-salarié »

Salarié en CDI de la coopérative, l'entrepreneurs-salarié est payé au prorata du chiffre d'affaires réalisé, déduction faite des cotisations sociales (salariales et patronales) et de la participation aux frais de la structure qui représentent 10 % de son chiffre d'affaires.

C/ Un accompagnement individualisé et collectif

La Coopérative prend en charge un parcours de formation du créateur de 24 mois. L'accompagnement se situe à la fois en amont, au lancement, au développement puis à la consolidation de l'activité.

L'équipe de Coopilote est présente en continu tout au long du parcours, elle intervient au quotidien dans :

- le marketing : étude marketing du projet, business plan, stratégie,
- le commercial : plan d'action et feuille de route, suivi de prospection, négociation commerciale,
- la gestion : analyse de gestion, maîtrise des coûts, maintien de la marge...,
- la stratégie et l'organisation quotidienne,
- l'organisation technique, l'investissement, la gestion du temps...

D/ Une sortie du dispositif sur deux possibilités

Si l'activité se révèle viable, les entrepreneurs-salariés peuvent, au bout de deux ans, soit quitter la Coopérative pour poursuivre leur activité en fondant une entreprise indépendante, individuelle ou collective soit continuer à exercer leur activité au sein de la Coopérative et en devenir salarié-associé.

Si l'activité n'est pas viable, le salarié retrouve son statut initial sans avoir perdu ses droits aux indemnités chômage.

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 28 juin 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

II. Activité 2011 de Coopilote Besançon

A/ Public accueilli

117 personnes ont été accueillies en 2011 sur le site de Besançon (108 en 2010) dont :

- 82 demandeurs d'emploi,
- 10 bénéficiaires des minima-sociaux dont RSA ou ASS,
- 9 salariés à temps partiel,
- 16 autres (étudiants, retraités).

Le nombre d'accueil reste stable depuis 2008, en léger retrait depuis la création du régime auto-entrepreneur. La situation « Emploi » correspond au projet social de Coopilote : l'accueil et l'accompagnement de demandeurs d'emploi et personnes en transition professionnelle.

B/ Public accompagné en 2011

En 2011, l'établissement de Besançon a intégré 32 entrepreneur-salariés domiciliés dans la CAGB portant à 56 le nombre d'accompagnements réalisés, dont 31 domiciliés dans la CAGB (55 % des accompagnés). 50 % des personnes accompagnées sont des femmes.

Entrepreneurs accompagnés	2010	2011	Dont CAGB	Part CAGB
Entrepreneurs présents au 1 ^{er} janvier 2011	29	24	13	54 %
Entrées 2011	24	32	18	56 %
Total entrepreneurs accompagnés	53	56	31	55 %
Sorties 2011	29	27	14	51 %
Entrepreneurs au 31/12/2011	24	29	17	58 %

Les sorties de la coopérative

En 2011, la coopérative bisontine a connu 27 sorties. La durée d'accompagnement de ces 27 entrepreneurs aura été de 18 mois :

- 37 % des sorties de 2011 sont des sorties en création à l'issue d'un parcours de 18 mois à Coopiloté (stable par rapport à 2010). Les sorties pour pérennisation de l'activité se font sous deux modes :
 - création d'entreprise indépendante,
 - passage au statut de coopérateur.
- 30 % des sorties sont des entrepreneurs qui ont trouvé un emploi, débauchés au cours de leur prospection commerciale en 9 mois de parcours à Coopilote,
- 33 % des sorties concernent des personnes qui ont vérifié la non viabilité de leur projet durant leur parcours au sein de Coopilote et qui réorientent leur projet professionnel sur une recherche d'emploi.

C/ Chiffre d'affaires réalisé

Le chiffre d'affaires 2011 a baissé de 13 % par rapport à celui de 2010. En revanche on note + 52 % pour celui réalisé par les associés (+ de 2 ans d'activité).

Entre 2010 et 2011, le taux de rémunération reste stable 16,61 ETP contre 15,44 ETP en 2010 pour un nombre d'entrepreneurs accompagnés stable également 56 en 2011, 53 en 2010.

Chiffre d'Affaires En k €	2009	2010	2011	%
Coopilote	226	312	271	-13%
Service Filière à la personne	18	84	139	65%
Associés	95	198	301	52%

D/ Les filières

La filière service à la personne est en léger développement.

Les filières principales sont les services aux entreprises (consultants, communication, Ntic) et le bâtiment, notamment le second œuvre. Cette croissance conduira à étudier, en 2012, une structuration spécifique « Coop. Bâtiment ».

III. Soutien du Grand Besançon

Le partenariat entre Coopilote et le Grand Besançon a été mis en place en 2007. Sur la période 2007-2009, et dans le cadre d'une convention triennale, le Grand Besançon a accordé à Coopilote une aide au fonctionnement de 20 000 € par an.

En 2010, le Grand Besançon a renouvelé son soutien financier par une convention cadre pour la période 2010-2012.

Sur la base de la demande formulée par Coopilote au 1^{er} octobre de chaque année, et au vu des réalisations en cours, la Convention stipule que le Grand Besançon versera à Coopilote une participation financière d'un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire du Grand Besançon accompagné par l'antenne bisontine de Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an (soit 25 porteurs de projet).

En 2011, l'établissement de Besançon a intégré 27 entrepreneurs-salariés domiciliés dans la CAGB dans un parcours d'accompagnement portant à 56 le nombre d'accompagnements réalisés, dont 31 domiciliés dans la CAGB (55 % des accompagnés). Coopilote dépasse en 2011 les objectifs fixés par la Convention (25 porteurs de projet).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, au regard de l'activité de Coopilote pour l'année 2011 :

- prend connaissance de l'activité 2011 de Coopilote Besançon,
- accorde une participation financière aux actions 2011 de Coopilote, pour un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire du Grand Besançon accompagné par l'antenne bisontine de Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,
Le Président

Reçu le - 6 JUIL. 2012

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0